

Juillet 2009

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques
(Réglementation CE 1907/2006)

Dow Corning, l'un des principaux fabricants mondiaux de silicones et silicium polycristallin, est depuis longtemps engagé dans une politique de responsabilité industrielle et de développement durable, via son programme Responsible Care®. Dow Corning soutient sans réserve les objectifs de la réglementation REACH. Ceux-ci comprennent l'amélioration des niveaux de protection de la santé humaine et de l'environnement et impliquent, de la part de l'industrie chimique, une connaissance appropriée des propriétés et de l'utilisation des différents produits chimiques, ainsi que la gestion des risques sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

La réglementation REACH est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2007. Ce règlement nécessite que de nombreuses informations soient recueillies et communiquées entre les différents partenaires de la chaîne d'approvisionnement et avec l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA). Dow Corning a conçu des outils permettant un échange structuré, efficace et sécurisé des informations entre les clients, les distributeurs et les fournisseurs.

À mesure que les différents membres de la chaîne d'approvisionnement se préparent à l'implémentation de REACH, nous avons vu les demandes d'informations se multiplier, souvent accompagnées de différents formulaires et questionnaires à compléter. Dow Corning s'assurera, en temps voulu, que toutes les informations requises pour sa conformité à REACH soient mises à la disposition des acteurs concernés.

Vous trouverez ci-dessous quelques points clés de la mise en œuvre de Dow Corning :

- Tous les produits de notre portefeuille ne devront pas faire l'objet d'un enregistrement.
- Dow Corning a proactivement pré-enregistré toutes les substances de sa gamme actuelle pour lesquelles elle a des responsabilités et des obligations en vertu de la réglementation REACH, et nous travaillons avec nos fournisseurs de matières premières et nos clients en aval pour garantir la conformité à ce règlement. Ceci est important pour réduire au maximum les risques d'interruptions dans la chaîne d'approvisionnement.
- Dow Corning procède progressivement à l'enregistrement conformément au calendrier de mise en œuvre de REACH, et selon les phases d'enregistrement échelonné (durant la période 2010 – 2018) applicables définies par REACH. Nous travaillerons avec les clients afin de mieux comprendre l'usage qu'ils font de nos produits. Dans la mesure où ces usages correspondent à ceux recommandés par Dow Corning et peuvent être poursuivis en toute sécurité, Dow Corning a l'intention de consigner ces usages dans le dossier d'enregistrement. Si un client, pour des raisons de confidentialité, ne souhaite pas divulguer l'usage qu'il fait de produits Dow Corning (qui contiennent une (des) substance(s) fabriquée(s) ou importée au sein de l'UE par Dow Corning, la

réglementation REACH autorise cet utilisateur, en aval, à assumer la responsabilité de l'enregistrement de son usage de cette substance directement auprès de l'EChA.

- Si, pour des raisons particulières, il nous est impossible de nous procurer un ingrédient parce que le fournisseur l'a retiré du marché, nous nous engageons à mettre en œuvre toutes les actions commerciales nécessaires pour re-formuler ou réviser la commercialisation de notre produit. Dans ce cas, nos clients en seront immédiatement informés.
- Excepté dans le cas où l'utilisation de la substance est confidentielle, Dow Corning prévoit de transmettre à ses fournisseurs toutes les informations requises, dans des limites raisonnables, afin de garantir que les principales matières premières utilisées soient prises en compte (et enregistrées, le cas échéant) et que ses processus de fabrication ne soient pas affectés par la mise en œuvre de la réglementation REACH. Les directives d'usage et d'exposition standards définies dans le document RIP 3.2.2-IV formeront la base de cet échange d'informations. Remarque : les informations relatives à l'usage/application des produits ne sont pas requises pour les produits industriels classifiés comme non dangereux (Annexe III) et dont la production est inférieure à 10 tonnes par an.

Les utilisateurs de produits chimiques qui ne connaissent pas leurs obligations définies dans le cadre de la réglementation REACH sont invités à consulter la page d'information sur la législation REACH proposée par l'Agence européenne des produits chimiques, en cliquant sur le lien suivant : [REACH Navigator - About REACH](#).

Dow Corning a mis en place une équipe d'experts en réglementations, à votre disposition pour répondre à toutes vos questions relatives au présent document. Envoyez vos demandes à l'adresse : reachsupport@dowcorning.com.

Dow Corning Corporation
(et ses filiales)

Nota: Les informations contenues dans le présent document sont données de toute bonne foi. La responsabilité de Dow Corning Corporation et de ses sociétés affiliées ne pourra en aucune manière être engagée à l'égard du destinataire suite à l'utilisation qu'il fera de ces informations ou à des décisions qu'il pourrait prendre sur base de ces informations.